

des conseils municipaux, au sujet de la grave érosion provoquée par le haut niveau des eaux de la rivière au printemps?

2. Le gouvernement a-t-il des projets en vue de redresser le chenal de la rivière à des endroits spécifiques de manière à réduire et/ou éliminer cette menace pour toutes les terres agricoles?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): 1. Aucune plainte officielle n'a été reçue par le ministère. Les autorités d'une municipalité rurale ont étudié le problème avec la direction de l'A.R.A.P. lors du débordement des digues durant la débâcle printanière en 1965.

2. Le gouvernement maintient son programme d'entretien des digues et du chenal de la rivière Assiniboine. Aucun programme de redressement du chenal n'est présentement à l'étude en raison de l'exécution des travaux de diversion au Portage et de la construction du réservoir sur la Shellmouth; ces travaux assureront une meilleure régularisation du débit de la rivière Assiniboine.

LE TRANSPORT DU COURRIER ENTRE HAMILTON ET TORONTO

Question n° 726—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Quels sont les véhicules qu'on utilise actuellement pour transporter le courrier de Hamilton à Toronto?

2. A-t-on envisagé de transporter le courrier par autobus entre les expéditions de jour actuellement organisées?

L'hon. René Tremblay (ministre des Postes):

1. Les véhicules utilisés présentement pour le transport du courrier d'Hamilton à Toronto sont des camions utilisés par contrat exclusif au seul transport du courrier. Ils quittent Hamilton aux heures suivantes: 12h.50 a.m., 7h. a.m., 6h.45 p.m., 9h.10 p.m. et 10h.50 p.m.

2. Le transport du courrier entre Hamilton et Toronto fait constamment l'objet de revues. Nous étudions actuellement un certain nombre de propositions de nature à améliorer le service entre ces deux villes, y compris la possibilité de transporter le courrier par autobus.

*LE SERVICE-PASSAGER DU PACIFIQUE-CANADIEN

Question n° 728—**M. Fisher:**

1. La Commission des transports du Canada a-t-elle reçu des instances au sujet de l'avenir du service-passagers au Pacifique-Canadien et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

2. La Commission a-t-elle sous examen des propositions de ce genre ou toutes autres études relatives à cette question?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Voici les renseignements fournis par la Commission des Transports du Canada:

1. A la suite de la déposition d'avis à cet égard, la Commission a reçu des instances selon lesquelles on s'opposait à une réduction du service des trains suivants du Pacifique-Canadien: n°s 307-308 entre Lethbridge et Medicine-Hat, n°s 309-310-311-312 entre Cal-

gary et Lethbridge, n°s 202-203 entre Montréal et Mégantic, n°s 31-32 entre Montréal et la frontière internationale, n°s 132-133 et 137-138 entre Montréal et Ottawa; elle a également reçu des instances au sujet de changements projetés et de rumeurs de changements dans le service du train «The Dominion» du Pacifique-Canadien, selon lesquelles on demandait que ce service continue d'être assuré; elle a enfin reçu des instances lui demandant d'instituer une enquête publique sur le service-voyageur du Pacifique-Canadien.

2. La Commission a ordonné au Pacifique-Canadien d'exploiter les trains énumérés au paragraphe 1 et elle a l'intention de tenir des audiences publiques à cet égard. Elle a également demandé au Pacifique-Canadien et au National-Canadien des renseignements sur leur système de location des places et elle est en train d'étudier cette question.

La Commission exige que lui soit donné avis préalable de la suppression d'un service de train de voyageurs et le Pacifique-Canadien n'a pas déposé pareil avis concernant «The Dominion», mais il a fait part à la Commission des changements apportés au trafic avant et au service assuré sur ce train par les wagons-dortoirs et les wagons-restaurants. Étant donné qu'il incombe d'abord à la Direction du chemin de fer de déterminer quels trains doivent assurer le service, bien que la Commission possède des pouvoirs de réglementation qui lui permettent d'intervenir et d'ordonner que certains trains soient exploités lorsque cela semble motivé, la Commission ne projette pas d'instituer pour l'instant d'enquête publique sur l'avenir de l'ensemble du service-voyageurs du Pacifique-Canadien, mais elle continuera d'étudier le cas de chaque train et prendra les mesures qu'elle jugera appropriées si le Pacifique-Canadien l'avise qu'il supprimera le train «The Dominion» ou d'autres services-voyageurs assurés présentement.

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE SUR L'ÉTAT DE LA HOUILLE AU CAP-BRETON

Question n° 731—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. De combien de membres se compose le comité interministériel d'études sur l'état de l'industrie charbonnière au Cap-Breton et quels sont leurs noms, adresses et qualités?

2. Qui le gouvernement a-t-il engagé afin de conseiller le ministre du Commerce et le comité interministériel sur la situation de l'industrie charbonnière au Cap-Breton?

3. Quels sont les termes de son mandat et quels sont ses titres et qualités?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): 1. Un comité composé de fonctionnaires supérieurs d'un certain nombre de ministères et d'organismes particulièrement intéressés à la situation de l'industrie du char-